



OHLICHER

TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Réf : CFOBTP-CACENG06

V du 29/10/2021

Page 1 sur 4

CACES® R489 CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEURS PORTES

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, un chariot de manutention automoteur à conducteur porté dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté correspondant à une des catégories de la recommandation R489,

Aucune expérience de conduite exigée,

Être âgé(e) de plus de 18 ans, (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),

Sachant lire et comprendre le français,

Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les chariots qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis,

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

Connaissances générales,

Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté,

Les principaux types de chariots de manutention,

Les catégories de CACES®,

Notions élémentaires de physique,





OHLICHER
TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Réf : CFOBTP-CACENG06

V du 29/10/2021

Page 2 sur 4

CACES® R489 CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEURS PORTES

Stabilité des chariots de manutention,
Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention,
Exploitation des chariots de manutention,
Vérifications d'usage des chariots de manutention.

Pratique :

Prise de poste et vérification,
Conduite et manœuvres,
Fin de poste, opération d'entretien quotidien, maintenance.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

Enseignants qualifiés ECF.

Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté,

Personne en charge des relations avec le stagiaire : Tel : 0594 353.672 - cfobtp@ohlicher.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,

Utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s) R489,

Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R489.

Equipement de protection individuelle : chaussures de sécurité ou coques, gants de manutention, gilet haute visibilité,

Supports de cours disponibles sur My ECF Pro, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ECF,

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Livret CACES® R489 « chariots élévateurs ».

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation :

QCM d'évaluation théorique,





OHLICHER

TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Réf : CFOBTP-CACENG06

V du 29/10/2021

Page 3 sur 4

CACES® R489 CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEURS PORTES

Examen pratique de manipulation d'un chariot de manutention automoteurs à conducteur porté conforme à la R489.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les chariots automoteurs à conducteur porté conforme à la recommandation R 489 ou Attestation de résultat (échec ou réussite).

Attestation de fin de formation.

Formation éligible au CPF, sous les codes RS : Cat 1A : 328365 ; Cat 1B : 5057 ; Cat 2A : 5056 ; Cat 2B : 5058 ; Cat 3 : 328366 ; Cat 4 : 5059 ; Cat 5 : 5060 ; Cat 6 : 5061 ; Cat 7 : 5062

EFFECTIFS

Un minimum de 6 stagiaires est nécessaire et un maximum de 12 stagiaires par session.

HORAIRES DE LA FORMATION

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30.

DURÉE DE LA FORMATION

Minimum 14h dont 7h de tests CACES® ; fonction du nombre de catégories et du niveau d'entrée.

TARIFS

Voir notre grille tarifaire. Devis gratuit sur simple demande

CONTACT

CENTRE DE FORMATION OHLICHER BTP

Zone Industrielle Dégrad des cannes - 97354 REMIRE MONTJOLY

Accueil public : Tel : 0594 353.672 - Port : 0694 298.294 - Mail : cfobtp@ohlicher.fr

Référente handicap : Mail : secretaire.tech@ohlicher.fr

Référent technique : Mail : directeur.tech@ohlicher.fr

Site internet : www.ohlicher.fr

Siret : 430 032 235 000 11 - APE 8553Z - Organisme n° 96 973 02 70 97

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi de 8h00 à 15h30.





OHLICHER

TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Cette offre de formation est éligible à
MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

Réf : CFOBTP-CACENG06

V du 29/10/2021

Page 4 sur 4

CACES® R489 CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEURS PORTES

DIFFÉRENTES CATÉGORIES CACES® R489

1A

Transpalettes à conducteur porté, préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite, hauteur de levée $\leq 1,20m$

• Chariots munis d'un bras de fourche
Nota : Les transpalettes et préparateurs de commande à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.



3

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux, capacité nominale $\leq 6T$

• Chariots élévateurs à mât munis de bras de fourche



1B

Gerbeurs à conducteur porté, hauteur de levée $> 1,20m$

• Chariots équipés d'un mât fixe et munis de bras de fourche
Nota : Les gerbeurs à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.



4

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux, capacité nominale $> 6T$

• Chariots élévateurs à mât munis de bras de fourche



2A

Chariots à plateau porteur, capacité de charge $\leq 2T$

• Chariots portant sa charge sur une plate-forme fixe ou sur un équipement non élévateur



5

Chariots élévateurs à mât rétractable

• Chariots élévateurs gerbeurs à longerons porteurs
Nota : Les chariots à prise latérale d'un seul côté appartiennent à cette catégorie.



2B

Chariots tracteurs industriels, capacité de traction $\leq 25T$

• Chariots munis d'un système d'attelage et spécialement conçus pour tirer des véhicules roulants (remorques...)



6

Chariots élévateurs à poste de conduite élévable, hauteur de plancher $> 1,20m$

• Chariots dont le poste de conduite s'élève avec l'organe porteur de charge



7

Conduite des chariots hors production

• Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6, sans activité de production, pour démonstration, maintenance ou essais

